



## Dossier Aides aux Stages Délocalisés

Cette aide proposée par le Comité Départemental a pour but de soutenir les clubs désirant organiser des stages locaux en vue de promouvoir et de développer l'activité Tennis de Table auprès des jeunes.

### **Qui peut en bénéficier ?**

Tout club organisant un stage d'initiation et (ou) de perfectionnement pour des joueurs licenciés, sous les conditions ci-dessous décrites:

- capacité d'accueil de la salle: minimum 4 tables
- nombre de participants: minimum 8 joueurs
- provenance des participants: minimum 2 clubs différents
- âges des participants: compris entre 6 et 15 ans<sup>(1)</sup>
- durée du stage: minimum ½ journée
- restauration: prévue par le club (ou amenée par les joueurs)
- nombre d'entraîneurs: 1 jusqu'à 8 joueurs, au-delà 1 par tranche de 6 (12j=2 ; 18j=3 etc..)

(1): toute autre demande sera étudié

### **Quel entraîneur ?**

Choisi par le club organisateur et proposé au Comité Départemental.

### **Participation financière des joueurs:**

5 euros par jour et par participant.

### **Participation financière du Comité Départemental:**

- 35 € par jour pour l'organisation
- 4 € par table utilisée
- indemnité de l'entraîneur selon barème du Comité (voir dernier livret d'Assemblée Générale)
- frais de déplacement entraîneur: 0,24 €/Km
- frais de repas entraîneur: 15 €

### **Qui donne l'aval au club ?**

La Commission Technique Départementale (P. Nouvian, C. Minouflet, D. Beauvisage)

### **Qui contacte le Comité Départemental ?**

L'organisateur du stage par l'intermédiaire de la fiche "Demande d'organisation de stage délocalisé"

### **Compte-rendu de stage:**

Une fiche "compte-rendu de stage" est renvoyée au Comité Départemental dans la quinzaine de jours qui suit; elle peut être accompagnée de photos.